Reçu en préfecture le 04/04/2024



ID: 031-213104102-20240329-D202410-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE- GARONNE Commune de PECHBONNIEU



EXTRAIT DU REGISTRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 du mois de mars à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire,

Étaient présents: MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE et NAAM et MM BACOU, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s): MME RATIER (pouvoir MME ESTEVE) et MM BONNAND (pouvoir M SEMPERBONI et DE BERNARD (pouvoir M. CAZADE).

Absent(s) excusé(s) : ---

Madame BARON-GARBETT a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 27			
Présents : 24			
Votants : 27			
Pouvoirs: 3			
Excusés: 0			

Date de convocation: 22/03/2024 Date d'affichage: 22/03/2024

DÉLIBÉRATION N° D-2024/10

Objet : Demande de subvention Région

La région Occitanie apporte son soutien aux collectivités diffusant des concerts et spectacles vivants dans le cadre du dispositif Aide la diffusion de proximité. A ce titre l'action culturelle de la ville de Pechbonnieu peut bénéficier de cette subvention aux titres des spectacles organisés le samedi 6 Juillet 2024 lors des Terrasses des 10 ans.

La subvention prend en charge 40% du prix de la prestation fournit les artistes.

La ville de Pechbonnieu souhaite solliciter de la Région une subvention de 1520 € TTC au titre de l'exercice 2024.

La subvention suivante est répartie comme suit :

En bal et vous, cie Astor et la patronne : 1520 € (soit 40% du prix de cession établit à 3800 € TTC)

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID: 031-213104102-20240329-D202410-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous que :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, ESTEVE et NAAM et MM BACOU, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES
CONTRE	
ABSTENTION	
NE PARTICIPE PAS	

• Autorise Madame le Maire à solliciter 1520 € auprès de la Région Occitanie et à signer tout document afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

